



En tant qu'étudiant rencontrant des problèmes de santé, vous avez droit au secret médical vis à vis de votre scolarité.

Si vous souhaitez toutefois porter quelques éléments à connaissance des vos enseignants, afin de faciliter la communication et votre intégration.

Réfléchissez- y et notez les ci -après :

-.....

-.....

-.....

-.....

-.....

-.....

-.....

Ces éléments seront discutés avec le médecin du SSE et finalisés ensemble, lors de votre rendez –vous avant d'être transmis à votre scolarité